

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Bertrand Buchs, Anne Marie von
Arx-Vernon, Michel Forni, Vincent Maitre*

Date de dépôt : 25 septembre 2013

Proposition de motion

Utilisation systématique de la géolocalisation lors des sorties accompagnées de détenus et d'individus potentiellement dangereux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que plusieurs évènements récents ont démontré la nécessité d'établir des procédures de sécurité plus strictes ;
- que tout doit être mis en œuvre pour garantir la sécurité du personnel dans l'ensemble des tâches qui lui sont confiées ;
- que les véhicules utilisés lors de sorties de détenus en réinsertion sont dépourvus de système d'alarme ou de dispositif de géolocalisation qui pourraient permettre une intervention rapide ;
- qu'il est indispensable de pouvoir situer en temps réel les accompagnateurs et les véhicules utilisés lors de sorties accompagnées ;
- que le matériel de géolocalisation (GPS personnel et GPS voiture) est un moyen de protection donnant satisfaction dans des circonstances très diverses ;

invite le Conseil d'Etat

à envisager de façon systématique l'équipement des accompagnateurs et des véhicules de service, destinés aux sorties accompagnées, de dispositifs d'alarme et de géolocalisation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Suite au drame du 12 septembre au cours duquel une sociothérapeute de l'association La Pâquerette était assassinée lors d'une sortie accompagnée, la question de la sécurité des thérapeutes et du personnel soignant employés auprès de patients souffrant de troubles graves du comportement fait à juste titre débat.

Dans le cas tragique de la sortie du 12 septembre, il semble en effet que le déplacement ait été effectué dans un véhicule ordinaire, sans mesure efficace de sécurité pour la personne chargée de l'accompagnement du détenu, pensionnaire de l'unité de sociothérapie installée à Champ-Dollon. Il aura en effet fallu trois jours pour retrouver le véhicule de service à bord duquel le présumé assassin avait pris la fuite.

Les résultats de l'enquête administrative détermineront les circonstances exactes dans lesquelles cette sortie a été effectuée. Il n'en demeure pas moins que la tragique affaire du centre de sociothérapie de la Pâquerette nécessite une profonde réflexion au plan politique également. Celle-ci doit englober non seulement la question de l'exécution des peines, mais également tous les aspects touchant à la sécurité du personnel employé à des activités de resocialisation d'individus potentiellement dangereux.

A cet effet, les auteurs de la présente motion proposent l'utilisation systématique de systèmes d'alarme et de géolocalisation pour les accompagnateurs et tous les véhicules de service destinés au transport d'individus potentiellement dangereux lors de sorties accompagnées telles que celle qui a eu lieu le 12 septembre.

Il est indispensable de pouvoir situer en temps réel les accompagnateurs et les véhicules utilisés pour des activités de resocialisation quand bien même celles-ci supposent de sortir des contraintes du milieu carcéral pour réapprendre à vivre en société.

Au vu de ce qui précède, les motionnaires vous remercient de faire bon accueil à la présente motion.